

[Text]

should be an independent western province, an independent Ontario, an independent Maritime province and an independent Quebec.

The Chairman: In all fairness to the next group of witnesses, I must complete this portion of the meeting. I thank you for appearing before the committee.

The next group of witnesses represents the National Action Committee on the Status of Women. Representing the committee is Kerry McCuaig, Co-Chair, Social Policy Committee. Accompanying Ms. McCuaig is Ms. Wildman, Member, Social Policy Committee.

I understand that Ms. McCuaig will make the opening statement.

Ms. Kerry McCuaig, Co-Chair, Social Policy Committee, National Action Committee on the Status of Women: Mr. Chairman, the National Action Committee on the Status of Women is an independent coalition dedicated to equality and justice for all women. We are supported by over 500 member groups, representing over three million women across the country, including national women's organizations, women's centres, local and regional women's advocacy and service delivery groups, native women's groups and the women's committees of church groups, unions and major political parties.

We are pleased to have this opportunity to appear before the committee to review our concerns about Bill C-69, in particular the proposed amendments to limit cost-sharing provisions of the Canada Assistance Plan. We argue against the adoption of this bill, for a number of reasons, which we will go into in detail later in the presentation.

As we moved into the 1990s, many women in Canada had expected that we would be able to participate equally in the economic, social, political and cultural life of our country. The fact that our government persists in legislative measures which erode the social safety net is an affront and an indignity which underlines its lack of commitment to the basic ideals of equality and justice for all.

When one looks at the history of CAP, which provides for cost-sharing on a wide range of programs, including social assistance welfare, commonly known as income maintenance programs, as well as child care, some health services and a range of community support programs and facilities for sole-support mothers, we are looking at a program which is the one national program designed to help the Canadian poor. Bill C-69 is now attacking this one national program.

It is also the one program that takes the form of transfer payments where accountability for funds is almost non-existent. On the other hand, CAP is governed by specific bilateral agreements between the parties. These contracts require explicit accounting for services or payments made by a province.

[Traduction]

sans y contribuer en soi—l'opinion qu'il faut une région de l'Ouest indépendante, une Ontario indépendante, des Maritimes indépendantes et un Québec indépendant.

Le président: En toute justice pour le prochain groupe de témoins, je dois mettre fin à cette partie de la réunion. Je vous remercie d'être venus témoigner.

Le prochain groupe de témoins représente le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Il est dirigé par Kerry McCuaig, présidente adjointe du Comité des politiques sociales. M^{me} Wildman, membre de ce comité, accompagne M^{me} McCuaig.

Je crois comprendre que M^{me} McCuaig présentera la déclaration.

Mme Kerry McCuaig, présidente adjointe, Comité des politiques sociales, Comité canadien d'action sur le statut de la femme: Monsieur le président, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme est une coalition indépendante vouée à l'égalité et à la justice pour toutes les femmes. Nous sommes appuyés par plus de 500 groupes, qui représentent plus de trois millions de femmes de toutes les régions du pays et comprend des organismes féminins nationaux, des organismes de pression locaux et régionaux, des groupes de services locaux et régionaux, des groupes de femmes autochtones ainsi que les comités féminins des Églises, des syndicats et des grands partis politiques.

Nous nous réjouissons de pouvoir témoigner devant le Comité afin d'exposer nos préoccupations concernant le projet de loi C-69, notamment les amendements proposés qui limitent les dispositions du Régime d'assurance publique du Canada relatives au partage des coûts. Nous nous opposons à l'adoption de ce projet de loi, pour diverses raisons, que nous exposons en détail dans notre présentation.

Quand elles sont entrées dans les années 90, de nombreuses Canadiennes s'attendaient à pouvoir participer, sur un pied d'égalité, à la vie économique, sociale, politique et culturelle de notre pays. Le fait que notre gouvernement persiste à présenter des mesures législatives qui érodent le filet de sécurité social est un affront et une indignité dénotant son manque d'engagement face aux idéaux fondamentaux de l'égalité et de la justice pour tous.

Quand on examine l'histoire du Régime d'assistance publique du Canada, qui prévoit le partage des coûts d'une vaste gamme de programmes, comprend des programmes d'assistance sociale, que l'on appelle aussi programmes de soutien du revenu, ainsi que les services de garderie, certains services de santé et une multitude de programmes de soutien communautaire et d'installations pour les mères qui sont seuls soutiens de famille, on a affaire à un programme qui constitue le seul programme national conçu pour aider les pauvres du Canada. Le projet de loi C-69 s'attaque maintenant à ce seul programme national.

Il s'agit également du seul programme qui prenne la forme de paiements de transfert pour lesquels il n'est presque pas nécessaire de rendre des comptes. Par contre, le Régime d'assistance publique du Canada est régi par des ententes bilatérales précises entre les parties. Ces ententes exigent une